

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 10 JUILLET 2017**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 04/07/2017, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Isella DE MARCO à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à David CICALA, Ingrid VACHER à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie SUDRE a été désigné(e).

**DELIB 2017.07.10.12**

**OBJET : Versement d'une subvention à la mairie de Villefontaine pour l'organisation du forum de l'emploi 2017**

Monsieur Jean-Marc PIREAUX, Adjoint à l'Economie - Insertion par l'Emploi – Commerce de proximité, informe les membres du conseil municipal que le forum de l'emploi du Nord Isère est organisé sur la commune de Villefontaine en partenariat avec le Pôle Emploi et les collectivités du territoire depuis 2002 (16<sup>ème</sup> édition). Il s'inscrit dans la semaine nationale « 1 semaine pour 1 emploi ».

Cette année il se déroule le **Jeudi 12 Octobre 2017 au gymnase Jacques Anquetil.**

De nombreuses structures et collectivités participent au succès de cette opération profitable à tous les habitants de notre territoire.

En 2016 :

- 1 700 visiteurs sont venus (dont 70 de st quentinois),
- 93 entreprises du bassin ont été représentées (dont 23 de notre commune),
- 707 postes ont été proposés.

Tous les secteurs d'activité sont représentés : commerce, service à la personne, industrie, hôtellerie-restauration, transport et logistique.

L'organisation de cet évènement coûte 65 000 €. Aucune participation du Conseil Régional n'est prévue cette année.

Il est proposé d'aider financièrement cette action à hauteur de 2 000 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE d'accorder une subvention d'un montant de ..... €.**
- **AUTORISE le maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 11/07/2017

Publication et transmission en sous préfecture le 11 juillet 2017 11/07/2017

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20170710-Imc12339-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.